



**Pour toute correspondance :**

Port de plaisance  
Quai de l'Yser  
29100 Douarnenez  
Tél. 02 98 60 26 30  
port.de.plaisance@mairie-douarnenez.fr

<p align="center"><b>Compte-rendu Conseil Portuaire 08 Décembre 2021</b></p>
--

Le conseil portuaire du Port de plaisance de Tréboul et de Port Rhu s'est réuni le jeudi 08/12/2021 à 14h00 à la Mairie de Douarnenez sous la présidence de Mr Boucheron Dominique désigné par arrêté du Maire.

**L'ordre du jour de ce Conseil est le suivant :**

- 1- Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Portuaire**
- 2- Point sur la saison 2021**
- 3- Travaux passés et à venir**
- 4- Orientations budgétaires**
- 5- Questions diverses**

## Liste des membres

Nom-Prénom	Fonction	Membres du Conseil portuaire	Présence
Boucheron Dominique	Adjoint au Maire chargé des activités nautiques et maritimes	Président de Droit Arrêté G2020-117	Présent
<b>Professionnels et Associations</b>			
Coadou Thierry	Associations nautiques	Membre titulaire	Présent
Guyader Gilles	Associations nautiques	Membre titulaire	Présent
Gourlaouen Frédéric Douarnenez Yachting	Professionnels	Membre titulaire	Présent
Quéré Jean Jacques	Associations nautiques	Membre suppléant	Absent
Pensec José	Associations nautiques	Membre suppléant	Présent
Paul Voile Horizons	Professionnels	Membre suppléant	Présent
<b>Chambre de commerce et d'industrie</b>			
Louarn Nicolas	CCI	Membre titulaire	Excusé
Dufresnoy Yann	CCI	Membre suppléant	Absent
<b>Représentant les Marins pêcheurs</b>			
Moalic André	CDPM- représentant pêcheurs	Membre titulaire	Présent
Leyde Loic	CDPM- représentant pêcheurs	Membre suppléant	Absent
<b>Comité local des usagers du port de Plaisance (CLUP)</b>			
Chancerelle Bruno	CLUP	Membre titulaire	Présent
Sorlin Marc	CLUP	Membre titulaire	Présent
Galvi Alain	CLUP	Membre suppléant	Présent
Rivier Jean-Paul	CLUP	Membre suppléant	Présent
<b>Représentant le Conseil Départemental</b>			
Guillon Didier	Conseil Départemental	Membre titulaire	Absent
<b>Représentant le Personnel Communal</b>			
Leon Bottarelli Alexis	Directeur Port de Plaisance	Membre titulaire	Présent
Coyat Alain	Directeur Administratif des Services de la Ville de Douarnenez	Membre suppléant	Présent
Lebrun Fabien	Directeur Général des Services de la Ville de Douarnenez	Membre suppléant	Excusé
Laouenan Françoise	Adjointe au maire de la Ville de Douarnenez	Membre consultatif	Présente
<b>14 votants, le quorum est atteint.</b>			

## 1. Approbation du compte rendu du dernier conseil portuaire

Vote : 0 contre, 0 abstention ; le Conseil Portuaire du 01 Juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

## 2. Point sur la saison 2021

### Bilan Saisonnier des escales :

Années	2018	2019	2020	2021
Nombre d'escales	1703	1413	1351	1555
Recettes TTC	37 610	35 035	29 942	46 332

\* Nette augmentation des escales en 2021.

La baisse de 2020 s'expliquait par la crise sanitaire et les confinements dus à la COVID19. La hausse de 2021 s'explique aussi par les retombées de l'après-confinement, positive à ce niveau pour le Port de Plaisance : les vacances en bateaux ont été prisées cette année, il y a eu beaucoup d'escales de bateaux de location et les plaisanciers français ont privilégiés les croisières au niveau local.

\* L'augmentation significative des recettes en 2021, en comparant à 2019 où le nombre d'escales est comparable, est liée à l'accueil de bateaux plus grands et plus larges.

### Bilan Saisonnier des contrats mensuels :

Années	2018	2019	2020	2021
Nombre de contrats	467	483	528	794
Recettes TTC	125 437	151 190	182 856	156 934

\* Le nombre de contrat mensuel a augmenté considérablement en 2021, ceci est dû à une année 2021 assez disponible en places mensuelles car suite au contexte de la COVID19 plusieurs plaisanciers ont suspendus ou abandonnés leur amarrage. De plus les demandes d'amarrages estivaux à Douarnenez ont, elles aussi, augmentées.

\* L'évolution des recettes baisse par rapport à 2020, ceci s'explique par les différents confinements qui ont bloqués de grands bateaux en 2020 en contrat mensuel sur Douarnenez (tarif plus élevé), 2021 a accueillis beaucoup de contrats mensuels sur des plus petits bateaux et pour des durées plus courtes. Les grands bateaux ont préféré les escales à l'amarrage mensuel.

### Attribution 2021

Catégorie	Nombre de places attribuées
1	5
2	2
3	3
4	2
5	1
6	2
7	2
8	1
9	1
<b>Total</b>	<b>19</b>

Il y eu 19 attributions d'amarrage en cette fin d'année. Une bonne session d'attribution 2021 liée à l'abandon d'amarrage plus important suite à l'impact de la COVID19 sur les plaisanciers. (cf paragraphe ci-dessus).

Le Port de Plaisance rencontre toujours un problème d'aménagement : les bateaux actuels sont de plus en plus large et certains écartement de catways ne permettent pas d'accueillir de bateaux très large. Une piste de réflexion serait d'écarter certains blocs d'amarrage afin de répondre mieux à l'attente actuelle quitte à perdre en nombre d'emplacements.

\* Le Directeur du Port indique que pour 19 attributions de places, il y a environ 30 refus de clients inscrits sur les listes d'attentes. Cela fait remonter sensiblement l'ensemble des plaisanciers en attente pour un poste d'amarrage annuel.

### **3. Travaux passés et à venir**

#### Nivellement de l'anse de Pouldavid

Les travaux de nivellement sont terminés. Il faut dorénavant attendre pour en tirer un bilan. On ne sait pas encore quelles seront les retombées environnementales, ou encore le risque que les sédiments s'entassent ailleurs, notamment devant le Chantier Tanguy. Le plan de gestion de l'anse Pouldavid est prévu tout les 5 ans, la dernière phase de ce plan est prévue pour 2028.

#### Sanitaires Port Rhu

Les travaux des nouveaux sanitaires à Port Rhu vont commencer en début d'année 2022 pour une durée de 2 à 3 mois. L'objectif est d'avoir des sanitaires neufs pour le début de la saison estivale 2022.

#### Alimentation électrique à Port Rhu

Le choix de doubler la puissance des compteurs sur les pontons a été retenu. Cette solution est la plus simple à mettre en place actuellement afin de répondre au plus vite aux besoins électrique des plaisanciers pour cet hiver 2021/2022.

Le budget du Port de Plaisance ne peut se permettre de réaliser le changement des 200 bornes d'électricité en une fois. Les changements se feront donc par étapes annuelles, à partir de 2023 et sur les 5 ans à venir. (Cf 4. Orientations budgétaires)

#### Changement du Ponton J + Fourgon

Le ponton J (Darse) est en fin de vie et doit être changer assez rapidement, tout comme le fourgon des agents techniques. Ces 2 dépenses obligatoires ont donc été actées pour l'année 2023 (Cf 4. Orientations budgétaires)

#### 4. Orientations budgétaires

##### Investissement pluriannuel 2022-2026

2022	En K€	2023	En K€	2024	En K€	2025	En K€	2026	En K€
Sanitaires Port Rhu	60	Changement Ponton J	200	Pieux Phase 3	50	Ceinture Béton Quai de Tréboul	200	Bornes	10
Remplacement des chaînes et bouées	15	Fourgon	12	Bornes	10		150	Autres	10
Pieux Phase 1	412	Pieux Phase 2	202	Pieux Phase 3	50	Bornes	10		
Autres	15	Autres	10			Autres	10		
		Bornes	10						
<b>Total</b>	<b>502</b>	<b>Total</b>	<b>434</b>	<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>Total</b>	<b>370</b>	<b>Total</b>	<b>20</b>

##### Programme des travaux de réfection des pieux (phases)

Programme des travaux		Estimations financières (H.T)	Total par phase (H.T)	Totaux cumulés (H.T)	
				Traitements pieux existants seuls (a minima)	Traitements pieux existants + pieux neufs en substitution aux chaîne set corps morts (7unités)
PHASE 1	Remplacement de 7 pieux défectueux	295933,00€	411680,50€	295933,00€	
	Mise en oeuvre 7 pieux neufs en substitution chaînes et corps morts	115747,50€			411680,50€
PHASE 2	Réparation pieux conservés(remise en peinture,coque de renforcement, plaques de réparation,remplacement galets)	201366,00€	201366,00€	497299,00€	613046,50€

<b>PHASE 3</b>	Mise en œuvre de protection cathodique par anodes sacrificielles (ddv 16 ans) pieux existants compris remplacé	34430,00€	45399,20€	531729,00€	647476,50€
	Mise en œuvre de protection caodique par anodes sacrificielles (ddv 16 ans) – pieux neufs	10969,20€		658445,70€	

\* Concernant la mise sur pieux du ponton L (visiteur), la question de l'entrée de la houle dans le chenal de Tréboul est soulevée.

Bien sûr que cette mise sur pieux du ponton ne va pas résoudre la houle entrante, toutefois cela bloque fortement le mouvement du ponton et donc la sécurité des plaisanciers en escales.

\* Des questions sont posées à propos des travaux à venir sur le changement des pieux la mise des pieux.

Les travaux sur les pieux du Port de Plaisance sont absolument nécessaire de par leur vétusté et la dangerosité qu'ils représente.  
Réaliser ces travaux sur une seule année serait impossible à assurer avec le budget actuel du Port. L'endettement du Port de Plaisance a diminué et c'est ce qui permet de relancer un emprunt d'où le lancement de cette opération par phases dès 2022.

Concernant l'organisation des travaux, les bateaux seront déplacés ponton par ponton pour ne pas condamner l'ensemble des pontons en même temps. Il faut compter environ 1 à 2 jour par pieux suivant l'état du sol.

La barge va venir une fois par phase, niveau financier cela est plus avantageux. Pour les phases suivantes, il serait intéressant de voir si il est possible de se raccrocher au projet de Camaret afin de mutualiser les coûts pour baisser les frais fixes de la barge.

### Hausse des tarifs 2022

- Proposition d'une hausse générale de 2 % sur les tarifs du Port de Plaisance afin de suivre l'inflation.

Vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

- Demande d'une hausse des tarifs de remorquage (lié à l'augmentation du prix des carburants) :  
de 15 à 20 euros pour le remorquage d'un quart d'heure  
de 150 à 200 euros pour le forfait remorquage (20 mouvements)

Vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

## 5. Questions diverses

1- *Problème d'amarrage au niveau de la Darse des associations, depuis le retour de Handi 27 et des places attribuées à l'Association Startijenn les places prévues pour la SRD (à quadruple sur 4 amarrages) se limitent à des amarrages à couple, soit 8 amarrages possibles au lieu des 12 prévus) car beaucoup de difficultés à manœuvrer. Le Port de Plaisance s'engage à optimiser l'espace des amarrages associatifs et à transmettre un nouveau plan d'amarrage de la Darse*

### 2- Dragage de Tréboul

Le Port de Plaisance provisionne chaque année 80 000€ pour le dragage de Tréboul. Il n'apparaît pas dans le plan d'investissement car il fait partie du budget de fonctionnement.

En 2022, il va falloir chiffrer le coût réel du dragage et quantifier le poids des sédiments ; une question est aussi à se poser : celle de la filière de retraitement de ces déchets.

Fin 2022 on aura environ 430 000€ de budget, suivant le chiffrage des travaux en 2022 nous pourrons évaluer le nombre de mètre cube retiré, avec pour objectif d'entamer les travaux dès 2023.

Dans tous les cas, le Port de Plaisance continuera d'approvisionner 80 000€ par an en prévision des futurs dragages de Tréboul.

### 3- Election du CLUP

Une liste des personnes souhaitant se présenter est à réaliser dès début 2022 afin de prévoir les élections en Mai/Juin 2022.

### 4- Situation des bateaux/épaves

Le Port de Plaisance poursuit les procédures de mise en fourrière des bateaux abandonnés. Ces procédures sont longues en démarches administratives. A ce jour une première procédure a permis la déconstruction d'un bateau, 2 autres démarches sont en cours pour des voiliers et environ 4 autres en prévisions (en attente d'informations sur les propriétaires). Un rappel sur l'entretien des bateaux a été fait par le Port de Plaisance (via la newsletter). Les mises en demeure doivent s'accélérer notamment sur les unités très sales ou à l'abandon total. Tout cela s'inscrit dans le respect du Règlement Intérieur du Port de Plaisance car c'est l'image générale de Douarnenez qui pâtit de ces bateaux sans entretien.

### 5- Projet Petites Villes de demain

Douarnenez est entré dans le projet des Petites Villes de Demain, les prochaines années vont être riches en travaux. Cela va certainement engendrer des modifications des us et coutumes de Port de Plaisance notamment lors des manifestations nautiques. Il va falloir y penser afin de ne pas figer de nouvelles habitudes ou projets fixes au sein de l'organisation et de l'utilisation du Port de Plaisance car les perturbations liées aux travaux d'aménagement sont à venir. Le mieux est de se préparer à s'adapter en attendant la finalité des travaux.

*La séance est levée.*

*Transmis à Dominique Boucheron pour signature*

*Dominique Boucheron  
Adjoint au Maire délégué au Port de Plaisance*



